



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-sept, le douze avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 31 mars 2017

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - Mme Nadine BABIN - M Rémy BELHOMME - M. Christophe POISSON - Mme Muriel THOMAS - Mme Cathy ESCHALIER - M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - M Claude DELEYROLLE - Mme Chantal DARLIX.

POUVOIRS : M. Bruno DAL FIUME a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - Mme Catherine DIDOU a donné procuration à M Jean-Paul MANIFACIER - M. Gérard GSEGNER a donné procuration à Mme Géraldine PLATON - Mme Françoise Dominique GUTMAN a donné procuration à Mme Myriam DEY - Mme Annie RICHARD a donné procuration à Mme Françoise RIEU-FROMENTIN.

ABSENTS : Mme Monique JARRIGE - M. Romain DUNAND.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Myriam DEY.

Convention avec l'association d'ARGILES pour le marché des potiers (2017-036)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association D'Argiles afin de bénéficier de conseils de professionnels de la conception du marché au bilan et d'un soutien au niveau de la communication et des supports didactiques, la collaboration de 2016 s'étant bien passée. Le marché des potiers est prévu Jeudi 20 et vendredi 21 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine l'adhésion à l'association D'Argiles et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Convention de participation financière aux frais de scolarité, de restauration scolaire et de temps d'activités périscolaires entre la commune de Malbosc et la commune des Vans (2017-037)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les écoles publiques de la commune des Vans reçoivent les enfants de Malbosc en âge d'être scolarisés, la commune de Malbosc ne disposant plus d'école élémentaire publique depuis septembre 2016. La commune des Vans a proposé à celle de Malbosc d'établir une convention entre les deux communes afin de définir les modalités de gestion de ce service.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la proposition du Maire selon les termes exposés.

Approbation de la durée d'amortissement des travaux effectués par le Syndicat Départemental d'Energies (2017-038)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- Constater la dette accumulée à l'égard du SDE 07,
- Procéder au remboursement des opérations dont la participation est supérieure à 2 500 € sur une période de 10 ans maximum,
- Amortir les subventions d'équipement sur une durée de 10 ans.

Présentation de l'avant-projet de la future école maternelle et autorisation au Maire à signer le permis de construire (2017-039)

A l'aide d'un vidéo projecteur, les plans sommaires de la future école maternelle sont présentés et commentés par le Maire, ainsi que l'estimation financière.

La superficie totale de l'école sera de 526.83 m², conforme au programme défini: M. le Maire rappelle que le projet est conditionné par l'ensemble des attestations de subventions. M. Georges FAUCUIT demande un vote sur ce projet à bulletins secrets, ce qui est organisé. M. le Maire demande de répondre OUI ou NON sur l'avant-projet définitif présenté. Le vote donne le résultat suivant : OUI = 14 - NON = 1 - BLANC = 6. L'avant-projet définitif est déclaré adopté à la majorité.

Projet de terrains de tennis couverts et boulodrome : plan de financement et demandes de subventions (2017-040)

M. le Maire expose au Conseil qu'il est sollicité par le Tennis Club Vanséen pour la construction de deux courts de tennis couverts. La commune ne peut que se satisfaire de l'engagement du club au niveau du territoire de l'Ardèche méridionale, de son développement constant et des résultats sportifs qui s'ensuivent.

Une rencontre avec la Ligue Dauphiné Savoie a permis d'appréhender la vitalité du club et son positionnement sur un secteur géographique important, ainsi que sa possibilité d'ouverture vers les scolaires (primaires et collèges) de tout le secteur et un fort potentiel de développement à court terme tant au niveau fréquentation qu'au niveau attentes des sportifs. M. le Maire propose en conséquence de soutenir la demande de création de deux courts de tennis couverts et des équipements annexes (clubhouse, vestiaires). Ces équipements annexes pourraient être mutualisés, notamment avec les clubs de joueurs de pétanque et de boule lyonnaise, tandis qu'un boulodrome pourrait être implanté sur le même terrain communal. Il a été demandé aux responsables de ces jeux de solliciter également leurs fédérations. Après avoir pris connaissance du plan prévisionnel de financement, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de soutenir ces projets qui seraient implantés sur un terrain communal, lieu-dit « Combescure ».

Emplacement de la future chaufferie bois (2017-041)

M. le Maire expose que le projet initial prévoyait une implantation en bordure de la route départementale, devant la future école maternelle. Cette implantation a été écartée dans un premier temps puis est revenue en discussion avec une nouvelle configuration impactant moins visuellement l'école. Cette idée ayant été définitivement écartée, la réunion sur place du 29 mars dernier a permis de trouver une autre solution : il s'agit de la parcelle A 2208, propriété communale, à côté des terrains de tennis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide la proposition de l'emplacement sur la parcelle cadastrée A 2208 appartenant à la commune. M. le Maire est chargé de prévenir le Syndicat Départemental d'Energies qui pilote la maîtrise d'ouvrage déléguée afin que le maître d'œuvre puisse avancer sur l'Avant-Projet Détaillé de cette opération.

Chemin vieux de Naves : approbation du lancement d'une campagne d'appel au mécénat (2017-042)

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2016-101, le principe de la restauration du chemin vieux de Naves a été acté, ainsi que la recherche de financements. Le coût de cette opération est évalué à 29 200 € TTC. La création d'un fonds départemental visant à sauvegarder le patrimoine rural non protégé vient d'être votée par le Conseil Départemental. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le projet et le plan de financement, décide de solliciter le Département dans le cadre du fonds dédié à la sauvegarde des ouvrages emblématiques non protégés, et lance une campagne d'appel au mécénat du 18 avril au 30 septembre 2017.

Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes (2017-043)

Après avoir pris connaissance de l'attribution de compensation 2017 qui s'élève finalement à 343 161.58 € pour la commune des Vans, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter le rapport de la CLECT.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (2017-044)

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017.

Compte administratif et compte de gestion 2016 (2017-045)

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Il est proposé d'affecter à l'investissement 790 826,66 € et de reporter 80 281,17 € en excédent de fonctionnement pour le budget 2017. Monsieur le Maire n'est

pas présent au moment du vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif du budget général, dit qu'il est conforme au compte de gestion et approuve l'affectation du résultat.

Compte administratif et compte de gestion 2016 du budget assainissement collectif (2017-046)

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Il est proposé de reporter 163 807,21 € en excédent de fonctionnement pour le budget 2017. Monsieur le Maire n'est pas présent au moment du vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif du budget général, dit qu'il est conforme au compte de gestion et approuve l'affectation du résultat.

Budget principal 2017 (2017-047)

M. le Maire fixe les grandes orientations en recettes : pas d'augmentation des taux d'imposition, absorption de la diminution des dotations d'Etat, lancement de la révision des bases et en dépenses : masse salariale contenue au niveau de 2016 en intégrant l'augmentation du point d'indice et la réorganisation des postes, maintien des charges générales au niveau de l'exercice écoulé. Le vote se fait au chapitre. Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 3 354 313 €. Cette section permet de dégager 749 221 € de résultat pour l'investissement. Les recettes d'investissement = les dépenses d'investissement = 3 632 466 €. Approuvé à la majorité (4 abstentions : Mme Cathy ESCHALIER - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN – Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX).

Budget Assainissement collectif 2017 (2017-048)

Le Maire présente les objectifs pour 2017 : en dépenses, finir le programme 2016-2017 avec les travaux quartier du Rousselet, en recettes : obtenir le maximum de financements. Le vote se fait au chapitre. Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 340 702,21 €. Cette section permet de dégager 300 493,21 € de résultat pour l'investissement. Les recettes d'investissement = les dépenses d'investissement = 840 938,24 €. Approuvé à l'unanimité.

Contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel (2017-049)

En début de séance, M. le Maire a demandé le rajout de cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil a décidé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche la consultation pour un contrat groupe couvrant les risques statutaires de ses agents.

Reversement de l'aide d'Etat perçue pour les réfugiés à l'association « Solidarité Accueil » (2017-050)

En début de séance, M. le Maire a demandé le rajout de cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil a décidé. M. le maire propose de reverser l'aide reçue de l'Etat pour l'accueil de réfugiés à l'association SOLIDARITE ACCUEIL sous forme de subvention et précise que cette somme a été intégrée au budget 2017 en dépenses et en recettes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide de voter la proposition du Maire.

Après avoir débattu des questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire de Les Vans

Jean-Paul MANIFACIER



